



TARIFS au 1^{er} MARS 2021

Madame, Monsieur,

Les tarifs des frais de séjour pour l'année 2021 ont été fixés par arrêté du Conseil Départemental de la Gironde pour les sections tarifaires hébergement et dépendance. Pour information, vous pouvez consulter l'arrêté de tarification sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'établissement.

TARIFS JOURNALIERS AU 1^{er} MARS 2021

TARIFS JOURNALIERS		Au 01/03/2021
TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT Chambre simple		62.96 €
TARIF JOURNALIER HEBERGEMENT Chambre double		59.82 €
TARIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE		62.96 €
TARIF RESERVATION		TARIF HEBERGEMENT - 20 € FORFAIT HOSPITALIER* (*sous réserve de modification du forfait hospitalier applicable)
TARIF ACCUEIL DE JOUR		32.74 €
TARIF MOINS DE 60 ANS		81.97 €
TARIF JOURNALIER DEPENDANCE par GIR	1-2	23.71 €
	3-4	15.04 €
	5-6	6.39 €

Tarif journalier à la charge du résident (Tarif Hébergement + GIR 5-6) :

	Appliqué 01/03/21	Mois à 28 jours	Mois à 30 jours	Mois à 31 jours
Chambre individuelle	69.35 €	1941.80 €	2 080.50 €	2 149.85 €
Chambre double	66.21 €	1 853.88 €	1 986.30 €	2 052.51 €
Hébergement temporaire	69.35 €	1941.80 €	2 080.50 €	2 149.85 €

TARIFS ANNEXES 2018

- Repas extérieurs familles et visiteurs, collectivités (pompiers, RPA...) :
 - o Jours normaux : 8.00 €
 - o Jours fériés : 15 €